



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le sept septembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes PLANCHAT, PEYTHIEU, VANNEAUD
MM. COUAIRON, GOBERT, LISSOT,

Absents excusés : M.FAUP-MANDRAT représenté par M.COUAIRON

Secrétaire de séance : Mme PLANCHAT

Le Compte rendu du Conseil Municipal, en date du 20 août 2021, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante, après l'apport d'une modification du nombre de bulletins blancs ou nuls pour l'élection du 3^{ème} adjoint au premier tour. En effet celui-ci est de 4 au lieu de 3.

I/Modification des statuts du SDEEG

Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux / Conseils Communautaires / Comités Syndicaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et le gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence

- la transition énergétique et écologique : Des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur.

- l'urbanisme et le foncier : L'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté.

- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Je vous propose d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

II/Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) : approbation des boucles - Boucle des bords de Dordogne - Boucle Entre Durèze et Soulège

Depuis la loi du 22 juillet 1983, le Département de la Gironde a mis en œuvre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) prévu à l'article L 361-1 du Code de l'Environnement. Le PDIPR, dont la mission initiale est de garantir la protection foncière des chemins ruraux, constitue un axe majeur pour le développement conjugué des enjeux sportifs, touristiques, culturels et de préservation de l'environnement nécessaires à l'aménagement durable et équitable du territoire girondin.

Par délibération du 18 décembre 2018, le Département de la Gironde s'est doté d'un nouveau règlement d'intervention financier pour la gestion des chemins inscrits au PDIPR.

Dans le cadre de l'actualisation du PDIPR, la Communauté de Communes Castillon-Pujols a délibéré le 9 avril 2019 pour travailler à la refonte de son schéma communautaire en vue de construire un plan cohérent sur son territoire.

Cette stratégie intercommunale doit permettre d'élaborer un réseau de randonnée multi pratiques qui correspond à la demande des usagers du territoire et proposer une offre de grande qualité pour la Gironde.

Ainsi, la gestion du PDIPR est partagée entre le Département et les Territoires. Les dépenses concernant l'entretien et l'aménagement sont prises en compte dans le cadre de la délégation.

Le balisage sera entièrement pris en charge par le Département de la Gironde. La Communauté de Communes bénéficiera d'une enveloppe annuelle afin d'assurer l'entretien des sentiers.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable au passage sur le territoire communal de l'itinéraire de randonnée à usage Pédestre conformément aux deux plans ci-annexés,

- Accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ruraux de la commune compris dans ces itinéraires,

- S'engage à ne pas aliéner ou supprimer les chemins ou section de chemins ruraux inscrit au PDIPR, sauf à proposer au Département et la Communauté de Communes Castillon-Pujols un itinéraire de substitution,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre,

- S'engage à signer une convention de passage quadripartite avec les propriétaires, la Communauté de Communes et le Département de la Gironde dont les parcelles sont traversées par un chemin inscrit au PDIPR,
- Accepte le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR,
- S'engage à respecter l'exercice des pouvoirs de police administrative du Maire (livre II, chapitres I et II du Code général des collectivités territoriales).

Remarques

Madame PLANCHAT relève que la convention passée avec le propriétaire privé pour l'autorisation de passage, est transmise d'acquéreur en acquéreur du bien.

Une fois ces itinéraires balisés, Monsieur COUAIRON propose d'installer des QRCode qui permettraient, à l'aide d'un téléphone portable, d'accéder à un documentaire sur le patrimoine communal rencontré lors du parcours. Ainsi, cette randonnée pourrait être plus attractive. Il est primordial de connaître l'état d'avancement de ce dossier afin que ce projet soit opérationnel. Ainsi, il sera demandé à la référente de la CDC en charge de celui-ci d'informer régulièrement la collectivité.

Madame PLANCHAT pose la question de savoir à qui incombe l'entretien de la signalisation en cas de dégradation. Monsieur le Maire précise que cette mission est déléguée à la CDC par le Département.

Questions diverses

*Monsieur LISSOT souhaite connaître l'issue du problème lié à la voiture incendiée place du Temple cet été. Monsieur le Maire explique qu'il a, dans un premier temps, adressé au propriétaire une lettre en recommandé avec accusé de réception. Cette lettre n'a pas été réceptionnée et nous a été retournée.

Après avoir demandé conseil à la gendarmerie, il lui a été rappelé qu'il était agréé policier municipal. Entre temps, une deuxième voiture, en stationnement sur la même place, commençait à être débrouillée et, un riverain, craignant un nouvel incendie, s'est manifesté. En conséquence, face à cette situation, Monsieur le Maire a décidé de faire procéder à leur enlèvement par un organisme agréé. Ces véhicules ont été remis au dépôt communal au frais de la commune dans l'attente d'identification des propriétaires.

Il précise qu'actuellement un véhicule transportant une importante quantité de batteries stationne sur cette même place. La gendarmerie est informée et mène une enquête. Si cela perdure, Monsieur le Maire indique qu'il va devoir intervenir pour la retirer.

***Rentrée scolaire 2021/2022**

Madame PLANCHAT informe que 23 élèves sont rentrés à l'école de Pessac. Les services de garderie, de restauration scolaire, et d'entretien des locaux sont toujours gérés par le SIRP en attendant l'approbation des nouveaux statuts. Chaque employé est en poste.

Dans le cadre du projet numérique, l'école de Gensac a été dotée d'un ordinateur fixe et de six ordinateurs portables. L'école de Pessac a été dotée d'un vidéoprojecteur avec haut-parleurs et un logiciel spécifique nécessaire au fonctionnement pédagogique vient d'être commandé.

L'aspirateur de l'école, ne fonctionne plus et n'est pas réparable, Madame PLANCHAT se charge de demander un devis pour le remplacer.

Le lave-vaisselle de la cantine présentant une fuite, le service de maintenance a été contacté et est intervenu.

Suite à une suspicion de puces de plancher, ce dernier a été lessivé avec du vinaigre blanc.

La commission des affaires scolaires, est programmée le vendredi 1^{er} octobre 2021, à 17h00, en présence de Madame MOOGIN, la directrice de l'école.

L'architecte du CAUE a été reçu pour un projet de réhabilitation du restaurant scolaire. La collectivité reste dans l'attente de l'étude.

*Monsieur le Maire explique qu'en collaboration avec les partenaires, la manifestation relative aux journées du patrimoine n'aura pas lieu en raison des difficultés de mise en place des mesures sanitaires obligatoires pour enrayer l'épidémie de COVID.

***Point sur la saison estivale**

La commune a subi de nombreux actes malveillants entraînant plusieurs dépôts de plaintes à la Gendarmerie. Les personnes susceptibles d'être responsables de ces méfaits ont été reçues et entendues par les gendarmes. Plusieurs conseillers ont pris la parole et ils aimeraient qu'une démarche constructive avec un rapport de confiance soit lancée : plusieurs idées sont évoquées : l'implantation d'une structure « Maison des Jeunes », la mise en place d'un Conseil des jeunes avec un adulte référent.

Monsieur le Maire propose que cette question soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

En ce qui concerne les activités estivales sur les quais, Monsieur le Maire et les élus n'ont eu que des retours positifs.

***Commission Voirie**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'état des routes communales de la Commune a été réalisé sur place avec le commercial d'une entreprise de travaux publics. Un devis est en attente.

***Commission des finances**

Mmes PLANCHAT et PEYTHIEU demandent que la commission des finances se réunisse. Une date est donc définie : le Vendredi 1^{er} octobre 2021, à 15h00, à la Mairie.

*La révision du PLU se poursuit avec le cabinet d'étude retenu, la prochaine réunion de la commission urbanisme est prévue le jeudi 30 septembre 2021, à 18h00.

Monsieur le Maire insiste et demande qu'une décision soit prise quant au devenir du terrain Pièce de l'Eglise. Après un tour de table, les conseillers s'accordent pour imaginer un aménagement ludique et paysager. Des idées ont été évoquées telles qu'un arboretum, un city stade et un jardin partagé.

Par ailleurs, il serait également nécessaire de le dénommer. Un nom en relation avec l'époque gallo-romaine (l'Atrium) justifié par le diagnostic archéologique, est évoqué.

*Madame VANNEAUD regrette qu'aucune publicité (Facebook / Panneau pocket....) n'a été faite en ce qui concerne le spectacle du cirque installé sur la commune.

*Monsieur le Maire suggère que le projet d'installer des caméras dans la Grand rue soit repensé pour l'année 2022.

*Monsieur GOBERT informe qu'il va construire les dalles pour fixer les cages de foot au terrain de jeux de ballons à côté de la Recyclerie.

*Une réunion des associations communales et intercommunales est prévue le 15 octobre 2021 à 18h00 dans la salle des associations. Un vide grenier pourrait être organisé avant la fin de l'année 2021.

*Monsieur le Maire demande qu'un conseiller se charge du fleurissement de la commune pour cet automne.

***Prochain Petit Journal communal**

Monsieur COUAIRON doit interviewer la responsable de la Recyclerie, prochainement, pour rédiger un article qui devrait paraître dans le prochain Petit Journal communal début janvier 2022.

*La réunion du prochain Conseil Communautaire de la CDC est prévue au Foyer Communal de la commune, le 6 octobre 2021, à 18h00. Un pot sera offert par la Municipalité à cette occasion.

*La location du Foyer Communal et de la salle des associations est possible en respect des règles sanitaires en vigueur.

*Monsieur le Maire lance une idée de composteur partagé qui serait installé à côté de la borne à verre. Cette suggestion est au stade de la réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.